

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1243

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement suivant :

**N° 1243** *Amendement au règlement n° 1160 relatif à la tarification et modalités relatives à l'utilisation de certains biens et services offerts par le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, tel qu'amendé, de façon à modifier l'article 2 « Politique de location de salles »*

L'objet de ce règlement de modification est de remplacer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la tarification pour la location de salles de la municipalité, soit :

Politique de location de salles	Résident	Non-résident
<b>Frais de dépôt</b>	<b>75 \$</b>	<b>idem</b>
Salle Bellevue	200 \$ tx en sus	300 \$ tx en sus
Salle Lionel-Renaud - Salle avant	225 \$ tx en sus	350 \$ tx en sus
- Grande salle	300 \$ tx en sus	450 \$ tx en sus
Salle Racine	200 \$ tx en sus	300 \$ tx en sus
Perte, bris ou détérioration de matériel	Coût réel de remplacement.	idem

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10<sup>e</sup> jour  
du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit (2018).



France Charlebois,  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT N° 1243**

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7 septembre 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : [stesophie.ca](http://stesophie.ca), la date de la diffusion peut être différente

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit (2018).



France Charlebois,  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe